



Rapport du Conseil communal au Conseil général
concernant
l'acceptation d'un don de 16 tableaux de Monsieur György Ferenc Selmeci

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

1 Introduction

Monsieur Selmeci, artiste peintre et écrivain, a été extrêmement touché par les cadeaux offerts aux aînés lors des fêtes de fin d'année 2020. Il a alors adressé un courrier à la commune de La Tène proposant de faire don de 16 de ses œuvres.

2 Développement

C'est par gratitude envers les autorités communales que Monsieur Selmeci souhaite faire don de quelques tableaux. En effet, lors de son arrivée en Suisse en 1981, la commune de Marin-Epagnier a soutenu Monsieur Selmeci et sa famille par la mise à disposition d'un logement et par un soutien financier. Il a ainsi soigneusement choisi le lot de tableaux dont il souhaite faire don, les a préparés, étiquetés puis nous les a présentés lors d'une rencontre à son domicile.

Monsieur Selmeci souhaite faire don de ces 16 tableaux à la commune sans contrepartie ni condition.

En cas d'acceptation de ce don, qui est de la compétence du Législatif selon l'art. 39 let. f du Règlement général de commune, du 19 février 2009, ces tableaux seront dûment inventoriés dans le patrimoine financier et seront versés au fonds des œuvres appartenant à la commune de La Tène. Une série de quatre tableaux sera présentée à l'Espace Perrier lors de la séance du Conseil général du 6 mai prochain.

3 Conclusion

Au vu des explications données ci-dessus, le Conseil communal vous invite à accepter le don de la série de tableaux de Monsieur Selmeci avec reconnaissance. Nous vous demandons de bien vouloir prendre en considération le présent rapport et d'accepter le projet d'arrêté ci-après concernant l'acceptation d'un don de 16 tableaux par Monsieur Selmeci.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 7 avril 2021

LE CONSEIL COMMUNAL

Annexe : Projet d'arrêté du Conseil général concernant l'acceptation d'un don de 16 tableaux de Monsieur György Ferenc Selmeci

6
mai
2021

Arrêté du Conseil général
concernant
l'acceptation d'un don de 16 tableaux
de Monsieur György Ferenc Selmeçi

Le Conseil général de la Commune de La Tène,

Vu le rapport du Conseil communal, du 16 décembre 2019,

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964,

Vu le règlement général de commune, du 19 février 2009,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e

Don

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à accepter de Monsieur György Ferenc Selmeçi, rue du Closel 8 à 2074 Marin-Epagnier, un don de 16 tableaux provenant de ses œuvres.

Exécution

Art. 2

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président, La secrétaire,

P. Mattmann

T. Remexido